

*Initiatives ministérielles*

tère prévoit d'y apporter de nombreux amendements, qui devraient l'améliorer considérablement. Ce ne sont peut-être pas des amendements que j'appuierai sans réserve, mais ils feront passer cette mesure législative de 0,0 à 0,5 sur une échelle de 10 en ce qui concerne son acceptabilité pour les écologistes canadiens.

• (1740)

Le projet de loi, sous sa forme actuelle, est un gros zéro, et les témoins entendus demandaient qu'on le rejette ou qu'on le modifie considérablement. Le gouvernement s'est dit disposé à le modifier mais, au lieu de cela, il le rétablit en l'incluant dans ce groupe de mesures législatives qu'il nous demande d'examiner de façon globale, aussi curieux que cela puisse paraître. Je ne veux pas que les ministériels présents à la Chambre aujourd'hui regardent cette liste et disent: «Nous avons déjà fait tout ce travail et nous ne pouvons nous permettre de le perdre. Rétablissons le projet de loi et reprenons là où nous en étions.»

En ce qui concerne le projet de loi C-78, nous en étions justement au point où nous disions: «Recommençons à neuf. Nous avons des témoignages qui nous montrent comment nous y prendre. Alors, recommençons.» Le gouvernement a laissé passer cette chance et a simplement décidé, avec la paresse qu'on lui connaît, de rétablir le projet de loi, de proposer quelques amendements en espérant calmer les écologistes, et de poursuivre ensuite ses travaux.

Entre-temps, nous allons continuer de voir d'importants projets mis en oeuvre dans notre pays sans que des évaluations environnementales adéquates aient été effectuées. Nous continuerons de voir des catastrophes environnementales, qu'elles soient maritimes, terrestres ou atmosphériques, qui n'arriveraient pas si nous avions des dispositions législatives qui nous permettent de prévenir le danger. C'est ce que le projet de loi C-78 doit faire. Il doit nous aider à intervenir avant que quelque chose ne se produise, pas après.

Le gouvernement fait du bon travail d'intervention en temps de crise. Il est toujours en crise. Cependant, nous devons faire quelque chose, et nous avons ici la chance de légiférer pour empêcher la crise de se produire. Dans le domaine de l'environnement, il n'y a rien de plus important.

**Mme Mary Clancy (Halifax):** Monsieur le Président, je veux traiter de deux points importants au sujet de la

motion. L'un est d'ordre général, tandis que l'autre est précis.

Mon observation générale vise à faire miens les arguments éloquentes formulés plus tôt par mon collègue, le député de Kingston et les Îles, lorsqu'il a parlé de la mesure sans précédent prise par le gouvernement, à savoir de rétablir des projets de loi qui étaient morts au *Feuilleton*, ce qui ne s'était encore jamais fait à la Chambre dans ses 124 années d'histoire, et ce qui ne s'est jamais fait au Parlement britannique, qui existe depuis près d'un millénaire.

Le gouvernement devrait avoir honte. On se demande aujourd'hui pourquoi il y a eu prorogation. Nous avons entendu un discours du Trône qui ne nous a rien appris et qui ne proposait aucun nouveau modèle aux Canadiens. Ce discours ne renfermait guère de précisions. Pourtant, il y a eu prorogation. On suppose que c'était parce que le gouvernement voulait prendre un peu de recul, s'accorder un temps de réflexion, puis revenir avec des idées nouvelles.

Au lieu de nous présenter des idées nouvelles, le leader à la Chambre nous présente cette motion pernicieuse—et j'insiste sur le mot—afin de faire adopter à la hâte cinq projets de loi. On nous demande tout simplement de faire comme s'il n'y avait pas eu prorogation. On nous invite tout simplement à accepter la décision du gouvernement de présenter des projets de loi qui étaient censés être morts au *Feuilleton* lors de la dernière législature.

Mon savant collègue de Kingston et les Îles s'y connaît beaucoup mieux que moi en matière de procédure, même s'il n'est à la Chambre que depuis deux ans et demi, alors que j'y siège depuis six ans.

Ces derniers temps, les députés des deux côtés de la Chambre ont consacré une partie de leur temps à discuter avec les représentants des médias, tant à la télévision que dans les journaux, de la possibilité de fonctionner de façon moins partisane à la Chambre des communes.

Sauf erreur, c'était ici même, à la Chambre, que Sir Winston Churchill avait fait allusion au cou de l'Angleterre, qui était tordu comme celui d'un poulet. Churchill avait dit: «Quel poulet! quel cou!» Je me permets de paraphraser M. Churchill et de dire aux députés d'en face: «Quelle forme de non-partisanerie!» Si c'est là le mieux que l'on puisse faire, je crains fort que les Canadiens, qui sont déjà déçus de l'orientation adoptée par le gouvernement, le deviendront encore plus, au point de